

COURS  
DE  
PROCÉDURE CIVILE,

FAIT A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS,

PAR M. BERRIAT-SAINT-PRIX.

SIXIÈME ÉDITION

revue, corrigée et augmentée, avec les suppléments publiés depuis, en 1859, 1841 et 1845.

TOME PREMIER.

CONTENANT LA PREMIÈRE PARTIE ET LE LIVRE PREMIER  
DE LA DEUXIÈME.

*Juan Lado Gomez*

PARIS.

CHEZ LES ACQUÉREURS DU FONDS DE M. NÈVE,

G. THOREL, LIBRAIRE,  
Succes. d'Alex-Gobellet, place du Panthéon, n. 4  
et PLACE DAUPHINE, 20.



E. GUILBERT,  
libraire,  
RUE J.-J. ROUSSEAU, 3.

1843.

DONACION  
Familia del Dr. Repetto

# TABLE DES MATIÈRES

DANS L'ORDRE DU COURS DE PROCÉDURE CIVILE.

## TOME PREMIER.

### AVIS AUX ÉLÈVES.

	Page
§ 1. Des diverses éditions du Cours.	v
§ 2. Méthode d'enseignement du Cours.	vj
§ 3. Disposition du Cours.	vij

### NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

§ 1. Idée de la procédure ; définitions.	1
§ 2. Division du Cours de procédure civile.	3
§ 3. De la nécessité de la procédure.	4

## PREMIÈRE PARTIE.

### INTRODUCTION A LA PROCÉDURE.

SECTION I. <i>De la juridiction.</i>	10
CHAPITRE I. <i>Id.</i> des tribunaux anciens.	13
CHAPITRE II. <i>Id.</i> des tribunaux civils actuels, considérée en général.	16
Art. 1. <i>Id.</i> Principes généraux.	<i>Id.</i>
Art. 2. Des devoirs généraux des juges en matière de juridiction.	19
§ 1. Des juges en particulier.	20
§ 2. Du ministère public.	23
Art. 3. Du temps où se rend la justice.	27
Art. 4. Du lieu où se rend la justice.	28
Art. 5. De la compétence.	30
CHAPITRE III. De la juridiction des tribunaux civils actuels, considérée en particulier.	39
Art. 1. Des arbitres.	40
§ 1. Des arbitres ordinaires.	<i>id.</i>
§ 2. Des arbitres de commerce.	47
Art. 2. Des justices ou tribunaux de paix.	50
Art. 3. Des tribunaux d'arrondissement.	55
§ 1. Jurisdiction de ces tribunaux.	56
§ 2. Exécution provisoire de leurs jugemens.	60
§ 3. Jurisdiction de leurs présidens.	61
Art. 4. Des tribunaux de commerce.	62
Art. 5. Des cours royales.	65
Art. 6. De la cour de cassation.	67
CHAPITRE IV. Des officiers établis auprès des tribunaux ou dans leur ressort.	69
§ 1. Des greffiers.	70
§ 2. Des avoués.	71

§ 3. Des huissiers.	80
§ 4. Des notaires.	89
§ 5. Des avocats.	99
Appendice à la 1 <sup>re</sup> section. De la juridiction administrative dans ses rapports avec la juridiction ordinaire.	102
SECTION II. <i>Des actions.</i>	
CHAPITRE I. Des actions considérées en général.	107
CHAPITRE II. Des principales actions civiles.	id.
Art. 1. Des actions personnelles, réelles et mixtes.	111
Art. 2. De quelques espèces d'actions réelles.	id.
§ 1. Des actions réelles mobilières et immobilières.	118
§ 2. Des actions pétitoires et possessoires (complainte, créance-grande, etc.)	id.
CHAPITRE III. Des tribunaux où se portent les actions (par ordre alphabétique).	120
SECTION III. <i>Observations générales sur la procédure civile.</i>	131
CHAPITRE I. Des lois relatives à la procédure.	142
CHAPITRE II. De l'esprit des lois relatives à la procédure.	id.
CHAPITRE III. De la dresse et rédaction et des nullités des actes.	148
§ 1. Dresse et rédaction.	151
§ 2. Nullités.	152
CHAPITRE IV. Des temps, délais et dates des procédures.	157
Art. 1. Des temps.	id.
Art. 2. Des délais.	158
§ 1. Du délai général.	id.
§ 2. Du délai d'augmentation.	165
§ 3. Du délai de grâce.	167
Art. 3. Des dates.	168
CHAPITRE V. Des frais ou dépens des actes de procédure.	170
CHAPITRE VI. De quelques règles générales de la procédure.	177
N <sup>o</sup> 1. Lecture et signature. — 2. Mention de signature et para- phe. — 3. Actes faits en personne. — 4. Visa des fonctionnaires. — 5. Nominations d'office. — 6. Réponse aux actes. Signification (nécessité de la). — 8. Foi due aux actes des fonctionnaires. — 9. Égalité des plaideurs.	

SECONDE PARTIE.

DE LA PROCÉDURE JUDICIAIRE.

Introduction.	185
Art. 1. Définition de la procédure judiciaire.	id.
Art. 2. Divisions.	186
Art. 3. Coup-d'œil général sur la procédure judiciaire.	187
§ 1. Soins à prendre avant de commencer une instance, tels qu'examen de l'intérêt, du droit, etc.	188
§ 2. De la demande.	193
§ 3. De l'instruction.	194
§ 4. Des preuves.	199
§ 5. Des incidens.	200

§ 6. De l'interruption, de la reprise et de l'anéantissement d'une instance.	200
§ 7. Des jugemens.	201
§ 8. Des voies ouvertes contre les jugemens.	id.
§ 9. De l'exécution des jugemens.	202
LIVRE I <sup>er</sup> . DE LA PROCÉDURE DEVANT LES TRIBUNAUX.	
SECTION I. <i>De la procédure préparatoire, ou de la conciliation.</i>	204
SECTION II. <i>De la procédure ordinaire.</i>	211
TITRE I. De l'assignation, ou ajournement, ou citation.	212
Art. 1. Des personnes qui peuvent assigner ou être assignées.	213
Art. 2. Des formes de l'assignation.	217
Art. 3. De la remise de l'assignation.	221
Art. 4. Des délais généraux de comparution.	225
Art. 5. Des effets de l'assignation.	227
Appendice au titre I <sup>er</sup> .	230
CHAPITRE I. Des requêtes.	id.
CHAPITRE II. Du domicile en matière de procédure.	232
TITRE II. Des défenses.	236
TITRE III. Des exceptions.	239
CHAPITRE I. Des exceptions péremptoires, ou de nullité.	242
Appendice au chapitre I.	244
§ 1. Des fins de non-recevoir simplement dites.	id.
§ 2. Des nullités et fins de non-recevoir d'ordre public.	249
CHAPITRE II. Des exceptions déclinatoires, ou des renvois.	251
CHAPITRE III. Des exceptions dilatoires.	255
§ 1. De la caution du jugé.	256
§ 2. De la garantie.	258
§ 3. De la communication des pièces.	263
TITRE IV. Des audiences.	265
Appendice au titre IV. Des conclusions.	267
TITRE V. Des rapports de juges, ou des délibérés et instructions par écrit.	271
§ 1. Des délibérés.	272
§ 2. De l'instruction par écrit.	273
TITRE VI. Des jugemens.	276
CHAPITRE I. Des jugemens en général.	279
CHAPITRE II. Des jugemens de défaut.	286
SECTION III. <i>De la procédure incidente.</i>	291
DIVISION I. <i>Des demandes incidentes proprement dites.</i>	293
DIVISION II. <i>De la procédure incidente qui naît des preuves.</i>	296
TITRE I. De la vérification des écritures.	298
§ 1. De la reconnaissance d'écriture.	299
§ 2. De la vérification simplement dite.	301
TITRE II. Du faux incident civil.	306
§ 1. Des circonstances où le faux incident a lieu.	307
§ 2. De la procédure du faux incident.	310
§ 3. Du jugement et de ses effets.	315

TITRE III. Des enquêtes.	Page	318
§ 1. Des faits à prouver.		320
§ 2. Du temps, ou des délais des enquêtes.		323
§ 3. Des témoins.		327
§ 4. Des reproches contre les témoins.		329
§ 5. Des dépositions.		333
§ 6. Des résultats de la procédure.		337
TITRE IV. Des expertises ou des rapports d'experts.		339
TITRE V. Des accès de lieux.		347
TITRE VI. De l'interrogatoire sur faits et articles.		349
<i>Appendice au titre VI. De la comparution en personne.</i>		357
DIVISION III. <i>De la procédure incidente relative à un changement dans les parties.</i>		358
§ 1. De l'intervention.		<i>id.</i>
§ 2. De la déclaration de jugement commun, ou de l'intervention passive.		361
DIVISION IV. <i>De la procédure incidente, relative à un changement dans les tribunaux.</i>		363
TITRE I. De la récusation.		364
§ 1. Des causes de la récusation.		365
§ 2. De ceux qui peuvent récuser; du mode et du jugement des récusations.		370
TITRE II. Des renvois.		374
§ 1. Du renvoi pour parenté ou alliance.		<i>id.</i>
§ 2. Du renvoi pour insuffisance de nombre.		376
§ 3. Des renvois pour suspicion légitime et défaut de sûreté publique.		377
TITRE III. Des réglemens de juges.		379
SECTION IV. <i>De la procédure interrompue ou anéantie.</i>		380
TITRE I. De l'interruption et de la reprise d'instance.		381
§ 1. Des circonstances d'interruption et de reprise.		<i>id.</i>
§ 2. Des formes de la reprise.		383
TITRE II. Du désaveu.		391
TITRE III. De la péremption.		395
TITRE IV. De l'acquiescement.		403
<i>Appendice au titre IV. Du contrat judiciaire.</i>		409
TITRE V. Du désistement.		411
SECTION V. <i>De la procédure sommaire ou abrégée.</i>		415
TITRE I. De la procédure des tribunaux de paix.		416
TITRE II. Des matières sommaires.		419
TITRE III. Des référés.		423
TITRE IV. De la procédure de commerce.		425
TITRE V. Des assignations à bref délai.		431
SECTION VI. <i>Des procédures spéciales.</i>		434
§ 1. Des causes de contributions.		433
§ 2. Des causes domaniales.		439

TOME SECOND.

LIVRE II. DES VOIES CONTRE LES JUGEMENS.	Page	441
SECTION I. <i>Des voies ordinaires contre les jugemens.</i>		443
TITRE I. De l'opposition.		<i>id.</i>
<i>Appendice au titre I. De l'opposition d'exécution.</i>		453
TITRE II. De l'appel.		454
CHAPITRE I. De quoi l'on peut ou doit appeler.		456
CHAPITRE II. Des personnes qui peuvent appeler.		464
CHAPITRE III. Du délai de l'appel.		466
CHAPITRE IV. De la procédure d'appel.		473
CHAPITRE V. De l'effet de l'appel.		477
CHAPITRE VI. De ce qui peut être soutenu en cause d'appel.		480
<i>Appendice au chapitre VI. De la retenue, ou évocation du fond.</i>		485
CHAPITRE VII. Du jugement d'appel.		490
SECTION II. <i>Des voies extraordinaires contre les jugemens.</i>		494
TITRE I. De la tierce-opposition.		<i>id.</i>
§ 1. Des espèces de tierce-opposition, et des tribunaux qui en connaissent.		<i>id.</i>
§ 2. Des personnes qui peuvent, et des jugemens auxquels on peut s'opposer.		495
§ 3. Mode et délai de la tierce-opposition.		501
§ 4. Des effets de la tierce-opposition.		502
TITRE II. De la requête civile.		504
§ 1. Des personnes qui peuvent en user.		505
§ 2. Des jugemens qu'on peut attaquer par requête civile.		507
§ 3. Des circonstances où il y a lieu à requête civile.		509
§ 4. De la procédure de la requête civile (délais, formes, tribunaux).		516
§ 5. Des effets et du jugement de la requête civile.		520
TITRE III. De la prise à partie.		523
§ 1. Cas.		<i>id.</i>
§ 2. Procédure et jugement.		526
TITRE IV. De la cassation.		529
§ 1. Des personnes qui peuvent agir en cassation.		<i>id.</i>
§ 2. Des jugemens dont on peut demander la cassation.		531
§ 3. Des cas où il y a lieu à cassation.		533
§ 4. De la procédure de cassation.		537
§ 5. De l'arrêt de cassation.		542
LIVRE III. DE L'EXÉCUTION DES JUGEMENS ET ACTES.		545
Introduction.		<i>id.</i>
SECTION I. <i>De l'exécution volontaire des jugemens et actes.</i>		549
TITRE I. Des réceptions de caution.		<i>id.</i>
TITRE II. Des prestations de serment.		552
TITRE III. Des liquidations.		554
§ 1. <i>Id.</i> de dommages-intérêts.		<i>id.</i>
§ 2. <i>Id.</i> de fruits.		556
§ 3. <i>Id.</i> de dépens.		<i>id.</i>

TITRE IV. Des redditions de compte.	Page.
§ 1. Mode ou dresse du compte.	559
§ 2. Présentation.	560
§ 3. Débats.	561
§ 4. Jugement.	562
	564
SECTION II. De l'exécution forcée.	
TITRE I. Règles générales sur l'exécution forcée.	565
TITRE II. De la saisie-arrêt ou opposition.	<i>id.</i>
§ 1. Des choses saisissables et du mode de la saisie.	575
§ 2. Marche tracée au saisissant et au tiers-saisi.	576
§ 3. Des résultats de la saisie.	579
TITRE III. De la saisie-exécution.	583
§ 1. De la formalité qui précède la saisie.	586
§ 2. Des choses saisissables et insaisissables.	587
§ 3. Des formes de la saisie.	588
§ 4. Des précautions à prendre pendant la saisie.	592
§ 5. Des obstacles à la saisie ou à la vente.	594
§ 6. Du résultat de la saisie, et surtout de la vente des meubles.	596
TITRE IV. De la saisie-brandon.	601
TITRE V. De la saisie des rentes constituées.	604
§ 1. Formes antérieures à la vente.	607
§ 2. Formes de la vente.	608
§ 3. Formes postérieures à la vente.	610
TITRE VI. De la distribution par contribution.	613
Art. 1. Des modes de la distribution.	614
§ 1. Du mode amiable.	616
§ 2. Du mode judiciaire.	<i>id.</i>
Art. 2. Des personnes à qui l'on distribue.	617
§ 1. Des créanciers.	621
§ 2. Des résultats de la distribution.	<i>id.</i>
TITRE VII. De la saisie-immobilière.	623
CHAPITRE I. Des formes de cette saisie.	624
Art. 1. Du saisissant et du saisi.	627
Art. 2. Des actes en vertu desquels on peut saisir (titre, commandement).	<i>id.</i>
Art. 3. Des choses saisissables.	629
Art. 4. De la saisie.	633
§ 1. Du mode de la saisie.	637
§ 2. Des formalités qui suivent le procès-verbal de saisie.	<i>id.</i>
§ 3. Des effets de la saisie (démoncée ou transcrite).	640
Art. 5. De la mise en vente.	643
§ 1. Des annonces de la vente.	648
§ 2. De la notification des annonces ou affiches.	<i>id.</i>
§ 3. Du cahier des charges.	650
Art. 6. Des adjudications.	652
§ 1. De l'adjudication préparatoire.	654
§ 2. De l'adjudication définitive.	<i>id.</i>
CHAPITRE II. Des incidens sur la poursuite de la saisie-immobilière.	656
§ 1. De l'appel du jugement qui autorise la saisie.	664
	665

	Page.
§ 2. De la distraction.	666
§ 3. Des nullités.	668
§ 4. De la folle-enchère.	672
§ 5. Du délaissement du tiers détenteur.	674
§ 6. De la vente sommaire.	675
TITRE VIII. De l'ordre.	677
Art. 1. De la procédure de l'ordre.	<i>id.</i>
§ 1. De la procédure ordinaire.	678
§ 2. De la procédure en cas de contestations.	683
Art. 2. Des résultats de la procédure.	688
§ 1. Des collocations.	<i>id.</i>
§ 2. Des bordereaux et paiemens.	694
TITRE IX. De la contrainte par corps.	696
§ 1. De l'arrestation.	698
§ 2. De l'emprisonnement.	703
§ 3. De la recommandation.	707
§ 4. De l'élargissement.	708

TROISIÈME PARTIE.

DE LA PROCÉDURE EXTRAJUDICIAIRE.

Introduction.	713
LIVRE I <sup>er</sup> . PROCÉDURES DIVERSES.	716
TITRE I. Des offres réelles et de la consignation.	<i>id.</i>
TITRE II. Des saisies-gagerie et foraine.	719
§ 1. De la saisie-gagerie.	<i>id.</i>
§ 2. De la saisie-foraine.	720
§ 3. Des règles communes à ces deux saisies.	721
TITRE III. De la saisie-revendication.	722
TITRE IV. De la surenchère sur aliénation volontaire.	723
TITRE V. Des moyens d'obtenir l'expédition ou la réformation des actes.	729
Art. 1. De l'expédition des actes.	730
§ 1. Des actes consignés dans les registres publics.	<i>id.</i>
§ 2. Des actes des notaires.	731
Art. 2. De la rectification des actes de l'état civil.	734
TITRE VI. De l'envoi en possession des biens d'un absent.	736
TITRE VII. De l'autorisation.	737
§ 1. De l'autorisation de la femme mariée.	<i>id.</i>
§ 2. De l'autorisation des communes et autres personnes civiles.	742
TITRE VIII. De la séparation de biens.	745
TITRE IX. De la séparation de corps.	750
TITRE X. Des avis de parens.	753
TITRE XI. De l'interdiction.	756
TITRE XII. Du bénéfice de cession.	760
LIVRE II. PROCÉDURES RELATIVES A L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION.	763
TITRE I. Du scellé.	<i>id.</i>
Art. 1. De l'apposition du scellé.	764
§ 1. Des cas et temps de l'apposition.	<i>id.</i>
§ 2. Du mode d'apposition.	767

	Page.
Art. 2. De la levée du scellé.	769
§ 1. Des époques de la levée et des oppositions.	770
§ 2. Du mode de la levée.	<i>id.</i>
TITRE II. De l'inventaire.	774
TITRE III. Des ventes judiciaires.	778
§ 1. De la vente des meubles.	779
§ 2. De la vente des immeubles.	780
TITRE IV. Des partages et licitations.	785
§ 1. Des procédures préliminaires du partage.	786
§ 2. Du mode du partage.	787
§ 3. De la licitation.	790
TITRE V. Du bénéfice d'inventaire.	792
TITRE VI. De la renonciation à communauté et à succession.	798
TITRE VII. Des curateurs aux successions vacantes.	799
APPENDICE AU COURS DE PROCÉDURE.	801
§ 1. Table alphabétique et explicative des citations abrégées les plus usitées dans le Cours.	<i>id.</i>
§ 2. Remarques sur les citations.	803
§ 3. Table alphabétique des auteurs ou ouvrages cités souvent dans le Cours.	804
§ 4. Table alphabétique des principaux axiomes de droit ou de procédure cités <i>ibid.</i>	808
§ 5. Table des articles du Code de procédure analysés ou cités dans le Cours, et indication des pages où ils sont soit analysés, soit cités.	810
§ 6. Concordance des divisions, telles que parties, livres, titres, etc., du Code de Procédure civile, avec celles du Cours de Procédure.	823
§ 7. TABLE alphabétique des matières.	830
§ 8. Additions.	875
§ 9. Table alphabétique des additions.	879
§ 10. ERRATA.	880
TABLE des matières dans l'ordre du Cours.	881